

Intervention de Marie Aude GATTAZ

Conseil municipal du 25 mars 2010

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : le premier compte administratif dont la responsabilité vous incombe dégage un excédent global de clôture de 4 832 000 € dont des restes à réaliser pour un montant non négligeable de 2 210 162 € ;

Vous avancez un solde des reports 2009 de - 2 210 162 € .d'où vient -il ?

Dans la délibération que vous nous demandez d'approuver, aucune précision n'est donnée au regard des projets non réalisés. Les taux de réalisation des dépenses et des recettes budgétés ne sont pas individualisés. L'absence d'explication nuit à la compréhension de ce compte administratif.

Si l'on va un peu plus loin dans l'étude du compte administratif et qu'on le compare au budget primitif, force est de constater que **les dépenses de fonctionnement** ont été surestimées et notamment les charges générales qui correspondent pour une grande partie à l'entretien des terrains, des bâtiments et aux dépenses de maintenance. Les deltas ne sont pas anodins puisque les taux de réalisation, par exemple pour l'entretien des bâtiments et la maintenance ne sont que de 68% et pour l'entretien des terrains de 45%.

Vouloir réaliser des économies dans ce domaine est, à mon sens, dangereux pour l'avenir de notre patrimoine immobilier et végétal.

Autre point qui m'interpelle : les dépenses de personnel et plus particulièrement les rémunérations des personnes titulaires et celles du personnel non titulaire : le premier poste est en baisse entre les dépenses prévues et les dépenses réalisées alors que concernant les non titulaires, on constate une hausse des dépenses réelles de 7%.

Il me semble qu'une collectivité territoriale doit avant tout chercher à recruter des agents titulaires de la fonction territoriale plutôt que de recourir à l'embauche de personnels non titulaires.

S'agissant de la **section investissements** et plus particulièrement des **recettes** : on constate que les contributions directes et les droits de mutation ont rapporté définitivement plus que ce qui a été budgété. Vous aviez misé sur une baisse des droits de mutation mais apparemment, il n'en n'a rien été.

Vous vous apprêtez à faire adopter une baisse de 6,5 % des impôts locaux pour 2010. Cette baisse est largement insuffisante après la hausse de 50% que vous avez réalisée sur un seul

exercice, hausse d'ailleurs qui était totalement injustifiée puisque le résultat 2009 se solde par un excédent de plus de 4 millions d'euros.

Si l'on ajoute à cet excédent le montant des emprunts contractés, on peut en déduire que la trésorerie de la ville, qui ne figure pas dans le compte administratif, se porte bien. Il serait donc d'une part opportun et légitime que les vésigondins en bénéficient par une baisse des impôts plus conséquente que celle prévue. D'autre part, pourquoi ne pas amorcer un désendettement de la ville, sachant que les intérêts de la dette alourdissent le budget de fonctionnement ?

Merci